

Raiffeisen Futura – Global Bond

Le successeur du gestionnaire de fonds et ses chiffres

Le Raiffeisen Futura – Global Bond a un nouveau gestionnaire de fonds: Daniel Karnaus, spécialiste chevronné en placements obligataires. Il a repris la responsabilité du fonds des mains d'Anna Holzgang et de Manfred Büchler qui, compagnons de route de longue date dans la gestion de portefeuilles obligataires globaux, l'ont préparé de manière solide et approfondie à son nouveau rôle avant de prendre une retraite bien méritée.



GESTIONNAIRE DE FONDS

Daniel Karnaus
Gestionnaire de portefeuille senior



Daniel Karnaus a débuté sa carrière dans le **secteur financier** il y a **35** ans, après avoir suivi une formation commerciale dans une société fiduciaire suisse. Il a fait ses débuts dans le négoce de devises auprès de la Banque cantonale de Zurich, où il s'est spécialisé pendant **5** ans dans les opérations à terme sur options de change. Il a approfondi ses connaissances durant **5** années supplémentaires auprès de la Banque nationale suisse, pour laquelle il gérait des réserves de devises en euros, dollars US et yens japonais. Se formant en parallèle de son activité professionnelle, il a en outre obtenu **2** certificats fédéraux: l'un en économie d'entreprise auprès de l'Ecole supérieure d'économie et d'administration de Zurich, l'autre en finances et placements auprès du centre de formation AZEK, leader en Suisse dans ce domaine.

Il a fait son entrée dans l'**univers très diversifié des obligations** il y a **25** ans et œuvre depuis lors activement au sein de l'équipe de gestion de portefeuilles de Vontobel, laquelle, outre divers mandats, gère également les fonds obligataires à gestion active de Raiffeisen et dispose d'une solide expérience collective dans les titres de créance mondiaux.

Il connaît parfaitement le fonds **Raiffeisen Futura – Global Bond** lancé il y a près de **12** ans puisqu'il a été compagnon de route de longue date des principaux responsables du fonds, Anna Holzgang et Manfred Büchler. Ces derniers l'ont depuis longtemps initié, en tant que leur suppléant, aux responsabilités liées à la gestion de fonds. Avec leur départ à la retraite, il en a désormais repris la barre. Il demeure fidèle à la **stratégie de placement** du fonds. En effet, l'évolution de la valeur à long terme montre qu'il est judicieux de combiner des obligations d'Etat et d'entreprises du monde entier, issues de différents pays, entreprises et secteurs, avec des durées et des monnaies différentes – hors franc suisse (CHF) – et d'adapter le portefeuille de manière dynamique à l'évolution du marché.

«Je trouve mon épanouissement professionnel dans le fait de positionner mes portefeuilles sur la base d'analyses macroéconomiques et de crédit solides et conformément aux prescriptions en matière de risque qui en découlent, de manière à créer durablement une plus-value.» Daniel Karnaus

Il reste également attaché au **processus d'investissement** éprouvé en **4** étapes, consistant à:
1) réaliser des analyses approfondies, 2) sélectionner au sein de l'univers de durabilité Futura les débiteurs dont la qualité financière élevée le convainc le plus, 3) piloter la duration du portefeuille en accord avec la tendance attendue des taux d'intérêt et 4) couvrir autant que possible le risque de change.



QUE SIGNIFIE VRAIMENT...?

Gestion de la duration du portefeuille

La durée d'un portefeuille d'obligations correspond à la durée résiduelle moyenne de l'ensemble des obligations qu'il contient. Elle permet d'orienter la sensibilité du portefeuille aux variations de taux d'intérêt. Pour les obligations, la règle est la suivante: lorsque les taux d'intérêt augmentent, les cours baissent – et inversement. Etant donné que la baisse des cours entraîne des pertes de valeur pour les obligations existantes dans un portefeuille, la durée est en général raccourcie lorsque l'on anticipe une hausse des taux, afin de réduire le risque de perte en capital.

Fidèle à son devoir premier de veiller au mieux sur les quelque **403** millions de francs **d'actifs** sous gestion détenus dans le Raiffeisen Futura – Global Bond (situation fin janvier 2026),

il observe et analyse en permanence l'actualité mondiale. A cet égard, il fixe **3** priorités essentielles pour les marchés financiers: l'évolution économique, les événements géopolitiques et le moral des investisseurs. Sur cette base, il prend les décisions de placement pour le fonds, qu'il oriente toujours de manière à offrir aux détenteurs de parts de fonds un potentiel de rendement attractif à long terme, les risques étant généralement répartis sur plus de

150 titres individuels.

Pendant son **temps libre**, il aime enfourcher sa moto qui développe plus de **100** chevaux! Lorsqu'il aspire à un rythme plus tranquille, il se déplace à pied, mettant en mouvement ses

193 centimètres de stature. C'est ainsi qu'il se maintient en forme, afin de pouvoir, la conscience tranquille, se laisser aussi aller aux plaisirs de la bonne chère. Parmi le vaste univers des plats, ses **3 favoris** sont le Kaiserschmarrn, une douceur héritée du monde culinaire autrichien, la spécialité ligure de pâtes au sanglier Pappardelle al Cinghiale, et les Spaghetti Ribot, baptisés du nom du légendaire cheval de course britannique, servis dans le célèbre restaurant milanais du même nom.

Au-dessus de tout, se trouve sa **priorité numéro 1**, clairement définie: une sélection ciblée et savoureuse – aussi bien pour la table que pour la gestion du fonds Raiffeisen Futura – Global Bond.



OPPORTUNITÉS

• Durabilité

Le fonds investit uniquement dans des débiteurs répondant à des critères de durabilité clairs. Ces débiteurs se caractérisent essentiellement par des modèles d'affaires durables qui ont su déceler les risques à long terme et saisissent les opportunités en temps utile. Ainsi, la prise en compte systématique de critères de durabilité permet de minimiser ces risques et de saisir les opportunités.

• Diversification

Les risques sont bien répartis, grâce au mélange d'obligations de différentes qualités et durées, provenant de débiteurs de différents pays et actifs dans des secteurs variés. Ainsi, vous pouvez profiter d'opportunités de rendement dans le monde entier.

• Gestion active

Le gestionnaire de fonds analyse de manière approfondie la qualité des débiteurs et l'activité du marché, afin de toujours adapter la composition du portefeuille aux dernières évolutions.

• Protection des investisseurs

Le fonds est soumis à la loi sur les placements collectifs et le capital investi est réputé patrimoine spécial, ce qui vous protège en qualité d'investisseur.

• Constitution de patrimoine

Vous pouvez constituer un patrimoine de manière systématique, en effectuant des versements réguliers via un plan d'épargne en fonds de placement.



RISQUES

• Fluctuations de valeurs

Il est possible que le fond doive affronter des fluctuations de valeurs, liées au marché, au secteur, à l'entreprise et aux intérêts. Les obligations subissent des pertes de cours lorsque les taux d'intérêt augmentent, lorsqu'un débiteur ne respecte pas ses engagements ou encore lorsque sa solvabilité est dégradée. Les obligations, qui affichent une qualité de crédit inférieure, présentent généralement un risque de défaillance plus élevé que celles dont la qualité de crédit est supérieure.

• Pays émergents et dérivés

Le fonds peut investir dans des pays émergents, où des insécurités sociales, politiques et économiques peuvent exister et où les conditions cadres prudentielles et opérationnelles diffèrent des normes usuelles dans les pays industrialisés et où les marchés de capitaux ne sont pas nécessairement reconnus, régulés, ouverts régulièrement, accessibles au public et liquides. L'utilisation de dérivés lie le fonds à la qualité des contreparties impliquées et à l'évolution des marchés et des instruments de base sous-jacents.

• Décisions de placement

Le fonds obéit à des critères de durabilité. Le gestionnaire de fonds est donc lié lorsqu'il prend des décisions en matière de placement, ce qui peut favoriser la valeur du fonds ou lui nuire. Ni l'analyse de la valeur des différents débiteurs ni les décisions de placement actives du gestionnaire de fonds n'offrent une garantie de succès.

• Valeur des parts

La valeur des parts du fonds peut passer au-dessous du prix d'achat auquel vous avez acquis votre part.

Vous trouverez
des informations
supplémentaires sur
**raiffeisen.ch/f/
fonds**

Vous trouverez des chiffres plus détaillés sur votre fonds dans la factsheet correspondante

Patrimoine libre:

[Raiffeisen Futura – Global Bond A](#)

[Raiffeisen Futura – Global Bond B](#)

N'hésitez pas non plus à parcourir nos autres [publications](#). Les fiches produit et les fiches d'information de base (FIB) correspondantes sont disponibles sur [raiffeisen.ch/f/fonds](#).

Pour toute question, merci de bien vouloir vous adresser à votre conseillère ou votre conseiller clientèle.

Editeur

Raiffeisen Suisse
Centre d'investissement & de prévoyance
Raiffeisenplatz
9001 Saint-Gall
vertrieb_anlagen@raiffeisen.ch

Internet

raiffeisen.ch/placements
raiffeisen.ch/f/fonds

Publications

Découvrez notre vision actuelle des marchés financiers dans nos publications
raiffeisen.ch/marches-opinions

Conseil

Contactez votre conseiller ou votre Banque
Raiffeisen locale
raiffeisen.ch/web/ma+banque

Mentions légales

Le présent document est destiné à des fins publicitaires et d'information générales et n'est pas adapté à la situation individuelle du destinataire. En l'espèce, il appartient au destinataire d'obtenir les précisions et d'effectuer les examens nécessaires et de recourir à des spécialistes (p. ex. conseillers fiscaux, en assurance ou juridiques). Les exemples, informations et remarques mentionnés sont fournis à titre indicatif et peuvent par conséquent varier au cas par cas. Des différences par rapport aux valeurs effectives peuvent survenir en raison d'arrondis. «Futura» désigne les instruments et services financiers durables. De plus amples informations concernant la thématique «Placements durables chez Raiffeisen» figurent dans la brochure correspondante.

Le présent document ne constitue ni un conseil en placement, ni une recommandation personnelle, ni une offre, ni une incitation ou un conseil d'achat ou de vente d'instruments financiers. Les fonds mentionnés sont des fonds de droit suisse. Le présent document en particulier n'est ni un prospectus, ni une feuille d'information de base au sens des art. 35 et s. ou 58 et s. de la LSFIn. Les conditions complètes ainsi que les informations détaillées sur les risques inhérents aux différents instruments financiers mentionnés, qui sont seules déterminantes, figurent dans les documents de vente juridiquement contraignants respectifs (p. ex. le prospectus, le contrat de fonds, la feuille d'information de base (FIB) ou les rapports annuels et semestriels). Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de Raiffeisen Suisse société coopérative, Raiffeisenplatz, 9001 Saint-Gall, auprès des Banques Raiffeisen (ci-après dénommées collectivement «Raiffeisen») ou sur raiffeisen.ch/f/fonds ainsi qu'àuprès de Bank Vontobel SA, Gotthardstr. 43, 8022 Zurich, et de Vontobel Asset Management SA, Gotthardstr. 43, 8022 Zurich et de Vontobel Services de Fonds SA, Gotthardstr. 43, 8022 Zurich (ci-après collectivement «Vontobel»). Il est recommandé d'acheter des instruments financiers uniquement après avoir obtenu un conseil personnalisé et étudié les documents de vente juridiquement contraignants ainsi que la brochure Risques inhérents au commerce d'instruments financiers de l'Association suisse des banquiers (ASB). Toute décision prise sur la base du présent document l'est au seul risque du destinataire. En raison des restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissantes et ressortissants d'un Etat dans lequel l'autorisation des instruments ou services financiers mentionnés dans le présent document est limitée, ni aux personnes ayant leur siège ou leur domicile dans un tel Etat. Le présent document ne doit pas être mis à la disposition ou remis à des personnes US ni être diffusé aux Etats-Unis. Les fonds mentionnés dans le présent document ne peuvent être distribués aux Etats-Unis et ne doivent pas y être proposés, vendus, ou livrés. Les données de performance indiquées constituent des données historiques ne permettant pas d'évaluer les évolutions présentes ou futures. Les commissions et frais prélevés lors de l'émission et, le cas échéant, lors du rachat des parts n'ont pas été pris en considération dans le calcul des données de performance de fonds.

Le présent document contient des projections qui reflètent les estimations, hypothèses et prévisions de Raiffeisen au moment de sa rédaction. En raison des risques, incertitudes et autres facteurs, les résultats futurs sont susceptibles de diverger des projections. Par conséquent, ces déclarations ne représentent aucune garantie concernant les performances et évolutions futures. Les risques et incertitudes comprennent notamment ceux décrits dans le rapport de gestion du Groupe Raiffeisen.

Le présent document ne constitue pas le résultat d'une analyse financière. Les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» telles que définies par l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent donc pas au présent document. Raiffeisen et Vontobel prennent toutes les mesures raisonnables pour garantir la fiabilité des données et contenus présentés. Cependant, elles ne garantissent pas l'actualité, l'exactitude ni l'exhaustivité des informations publiées dans le présent document et déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou dommages (directs, indirects et consécutifs) découlant de la distribution et de l'utilisation du présent document ou de son contenu. Elles ne peuvent par ailleurs être tenues responsables des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers. Les avis exprimés dans le présent document sont ceux de Raiffeisen ou de Vontobel au moment de la rédaction et peuvent changer à tout moment et sans préavis. Raiffeisen et Vontobel ne sont pas tenues d'actualiser le présent document. Toute responsabilité quant aux conséquences fiscales éventuelles en découlant est exclue. Il est interdit de reproduire et/ou diffuser le présent document en tout ou en partie sans l'autorisation écrite de Raiffeisen.